

ASSURANCE ESPRIT LIBRE Assurance annulation Multirisques « Esprit Libre »

Vous êtes couverts pour :

- Maladie, accident ou décès
- Mutation professionnelle, modification ou refus des dates de congés payés du fait de l'employeur, Vol de la carte d'identité, du passeport
- Autres clauses d'annulation
- Remboursement des frais de location suite vol ou bris du matériel de sport : remboursement sur justificatif des frais de location d'un matériel de sport de remplacement équivalent
- Oubli d'un objet personnel dans la location : remboursement des frais d'envoi d'un objet personnel oublié dans la location

Les conditions de cette assurance sont disponibles ici :

https://media.odalys-vacances.com/plus/pdf/230817_Notice_N9305_Multirisque.pdf

Conditions d'annulation (conditions de ventes Odalys)

Pour toute annulation ou modification, nous vous demandons une confirmation écrite permettant d'accuser réception.

Les frais d'inscription, le montant de l'assurance éventuellement souscrite seront retenus ainsi qu'une indemnité forfaitaire de :

- 30 € en cas d'annulation ou modification 30 jours et plus avant le début du séjour ;
- 25% du montant total en cas d'annulation ou modification entre 29 jours et 15 jours avant le début du séjour ;
- 75% du montant total en cas d'annulation ou modification entre 14 jours et 3 jours avant le début du séjour ;
- 100% du montant total en cas d'annulation ou modification moins de 3 jours avant le début du séjour ou en cas de non-présentation le jour de l'arrivée.

Tout séjour interrompu ou abrégé, quelle qu'en soit la raison, ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.